

DDTM du Gard (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard) - Aménagement du territoire

Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

Les fondements des paysages du Gard

Les paysages et l'espace agricole



Uzès et les Garrigues

La carte des infrastructures fait apparaître le système étoilé des routes du pays de l'Uzège qui convergent toutes vers Uzès, comme aimantées par la silhouette urbaine qui offre de loin les découpes de ses tours. Cette convergence témoigne du rôle central de la ville dans les Garrigues, dont les plaines sont densément occupées de petits villages. Le marché d'Uzès, tenu le samedi matin sur la Place aux Herbes, attire une foule largement composée aujourd'hui de touristes. Elle réinsuffle la vie dans une ville autrefois importante, siège d'un évêché dès 450, et centre textile qui exportait vers l'Espagne et l'Italie à la fin du Moyen-Age. Reprise aux Réformés en 1629 par Louis XIII et Richelieu, elle perd sa bourgeoisie active avec la Révocation de l'Edit de Nantes, puis son évêché en 1790. Le lent déclin de la ville n'est arrêté qu'à partir des années 1960 : elle bénéficie alors de la restauration de son patrimoine immobilier. Aujourd'hui à mi-chemin des grands pôles de développement urbains du Gard (Nîmes, Alès, Avignon, la vallée du Rhône de Bagnols/Pont-Saint-Esprit), la région centrale du département vit une pression d'urbanisation « résidentielle » qui s'ajoute à l'attraction touristique du secteur.



La garrigue des Garrigues

Dans les Garrigues, la couverture boisée accompagne aujourd'hui fidèlement les reliefs, accentuant la netteté des limites et des contrastes entre les paysages des plateaux, qui prennent un caractère de nature « sauvage » aux yeux des usagers, et ceux des plaines cultivées où les traces d'humanisation sont plus flagrantes, avec l'urbanisation, le passage des infrastructures et les cultures. Sur les plateaux, les sols calcaires laissent filer l'eau dans les profondeurs et le caractère sec est encore aggravé par l'irrégularité des précipitations. La végétation a dû s'adapter, formant la garrigue qui a donné son nom au pays.

La garrigue n'est aujourd'hui que le pâle reflet de la vraie forêt méditerranéenne à base de chênes verts, de pistachiers térébinthes, de filaires, d'arbusiers, qui préexistait. La carte montre bien en particulier sa dégradation du côté de Nîmes, où elle prend un côté broussailleux donné par le chêne kermès, qui forme des fourrés bas quasi impénétrables, accompagné de cistes, du romarin, de la lavande et de l'herbe à moutons, la « baouco », ou brachypode rameux, qui renaît après chaque pluie. Autour de Fons-sur-Lussan, le plateau prend des airs de causse, avec une maigre végétation basse et les restes encore bien présents des enclos que soulignent les murets de pierre sèche calcaire. Les masses boisées résineuses restent rares et minoritaires, même si des reboisements à base de cèdres ont été faits, modifiant radicalement les ambiances. Les vraies surfaces résineuses des garrigues couvrent des pans de collines entre Quissac et Sommières et autour de Bagnols-sur-Cèze.

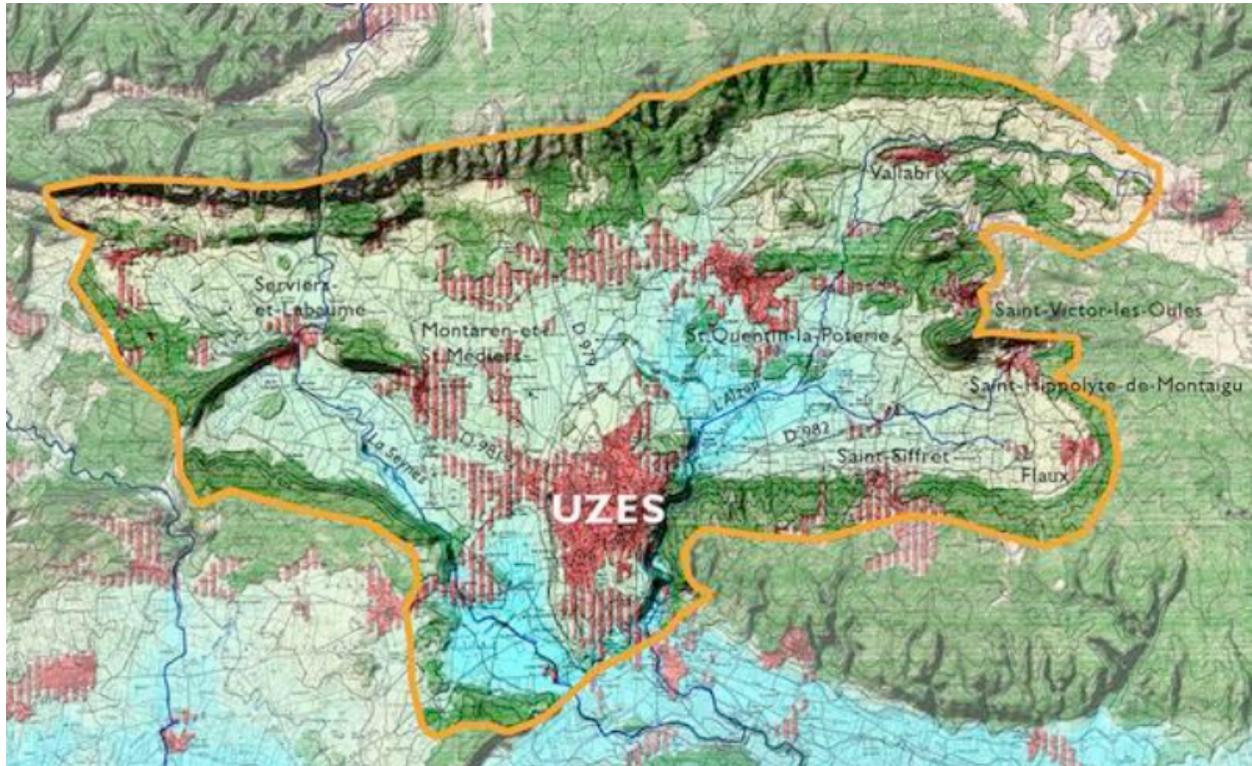
Les plaines-jardins des Garrigues



Les Garrigues présentent des paysages agricoles diversifiés, dont l'aspect parfois imbriqué, combiné, génère des paysages jardinés de très grande valeur. C'est le cas notamment dans la vallée du Vidourle (les collines du Vidourle), ainsi que dans les petites plaines de l'Uzège : la vigne se mêle à l'olivier et aux céréales dans une trilogie méditerranéenne antique. Mais les vergers enrichissent encore largement la palette : cerisiers, pêchers, abricotiers, sont encore présents. Au cours des dernières années, c'est surtout l'olivier qui a reconquis des terres, à la faveur des vertus redécouvertes de la cuisine à l'huile d'olive : une véritable renaissance après les destructions massives du gel de 1956 (à Collias, par exemple : 20 000 oliviers en 1929, 3 500 en 1967). La valeur des paysages agricoles est rehaussée par les silhouettes des villages, le plus souvent posés à la jointure de la plaine et des coteaux de la garrigue et par les constructions agricoles traditionnelles : murs et murets de pierre sèche, et, plus ponctuellement sous forme de vestiges : capitelles. Dans les plaines des Garrigues, l'occupation agricole des terres donne toute sa valeur aux structures végétales arborées qui dessinent parfois de façon remarquable le paysage cultivé : - plantations d'alignement en accompagnement des routes, qui agrémentent superbement encore quelques parcours dans le département, notamment dans l'Uzège, ainsi que beaucoup d'entrées de villes ou de villages ; - arbres isolés, qui suffisent parfois à magnifier le paysage agricole : ici la flèche droite et sombre d'un cyprès.

L'organisation des paysages

Uzès et les plaines de l'Alzon et des Seynes



Uzès : un site bâti exceptionnel qui prend appui sur une colline au centre de la plaine.

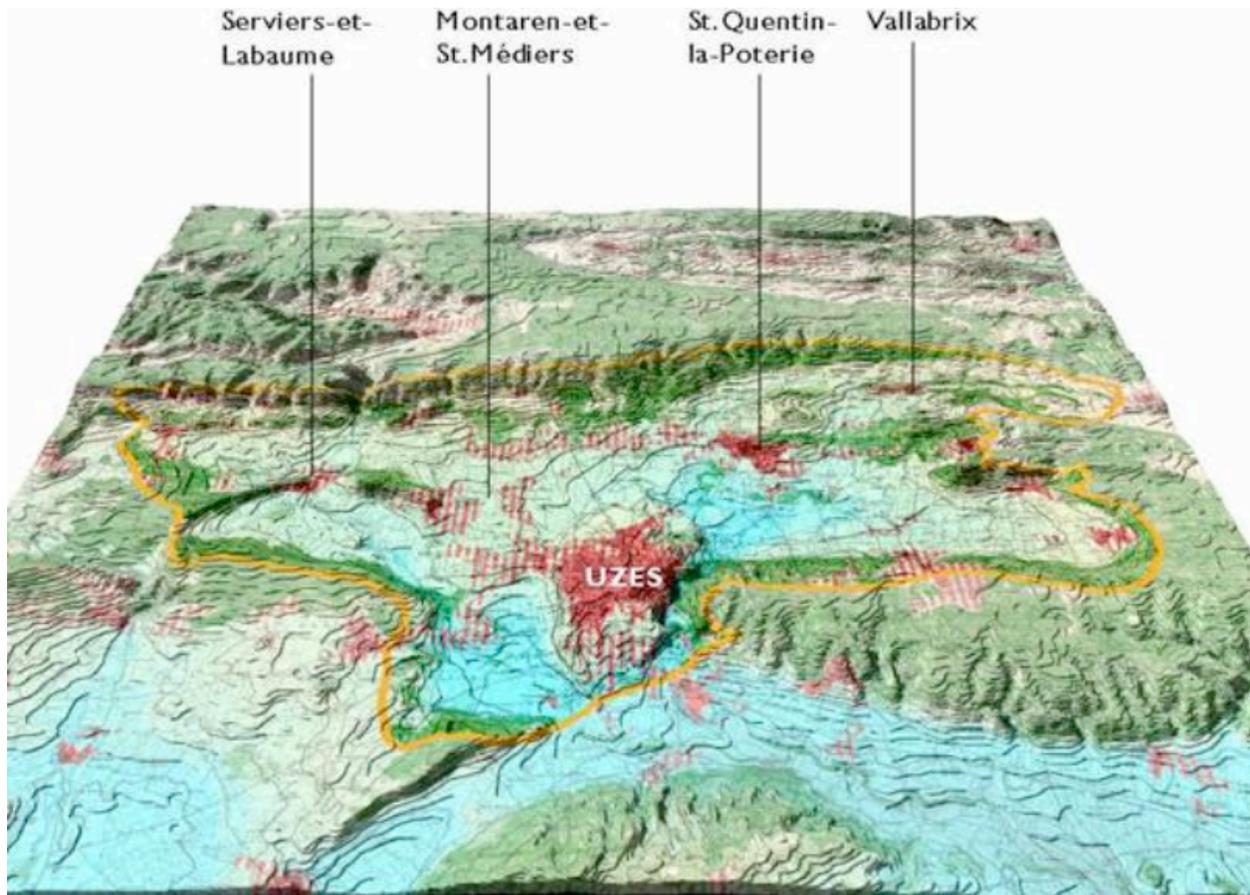
Des routes d'accès spectaculaires rayonnantes sur Uzès.

Une plaine agricole qui ceinture la colline d'Uzès.

Des villages qui s'échelonnent sur les marges de la plaine.

Une dynamique récente d'urbanisation le long des routes.





Enjeux de protection/préservation



Les sites bâtis des villages : maintien de l'urbanisation en piémont, confortement des centres.

Les bords de route : inconstructibilité, maintien de l'urbanisation des villages à distance, protection, gestion et renouvellement des plantations d'alignement, effacement des caractères excessivement routiers et banalisants (bas-côtés stabilisés, glissières, ...).

Les plaines agricoles : protection contre l'étalement de l'urbanisation, préservation, gestion et renouvellement des structures agricoles bâties et végétales : murs, capitelles, terrasses, arbres isolés, haies et bosquets, ...

Les petites routes et chemins reliant directement les villages à la plaine ou aux garrigues : protection contre l'urbanisation linéaire, préservation, entretien et reconstruction des murs de pierres sèches d'accompagnement, préservation et gestion des structures végétales d'accompagnement.

Enjeux de valorisation/création



Les cours d'eau : création de circulations douces au bord des cours d'eau (Alzon, Seynes et affluents), gestion des ripisylves, des berges et mise en valeur des rives, ... Ici un chemin le long des Seynes.

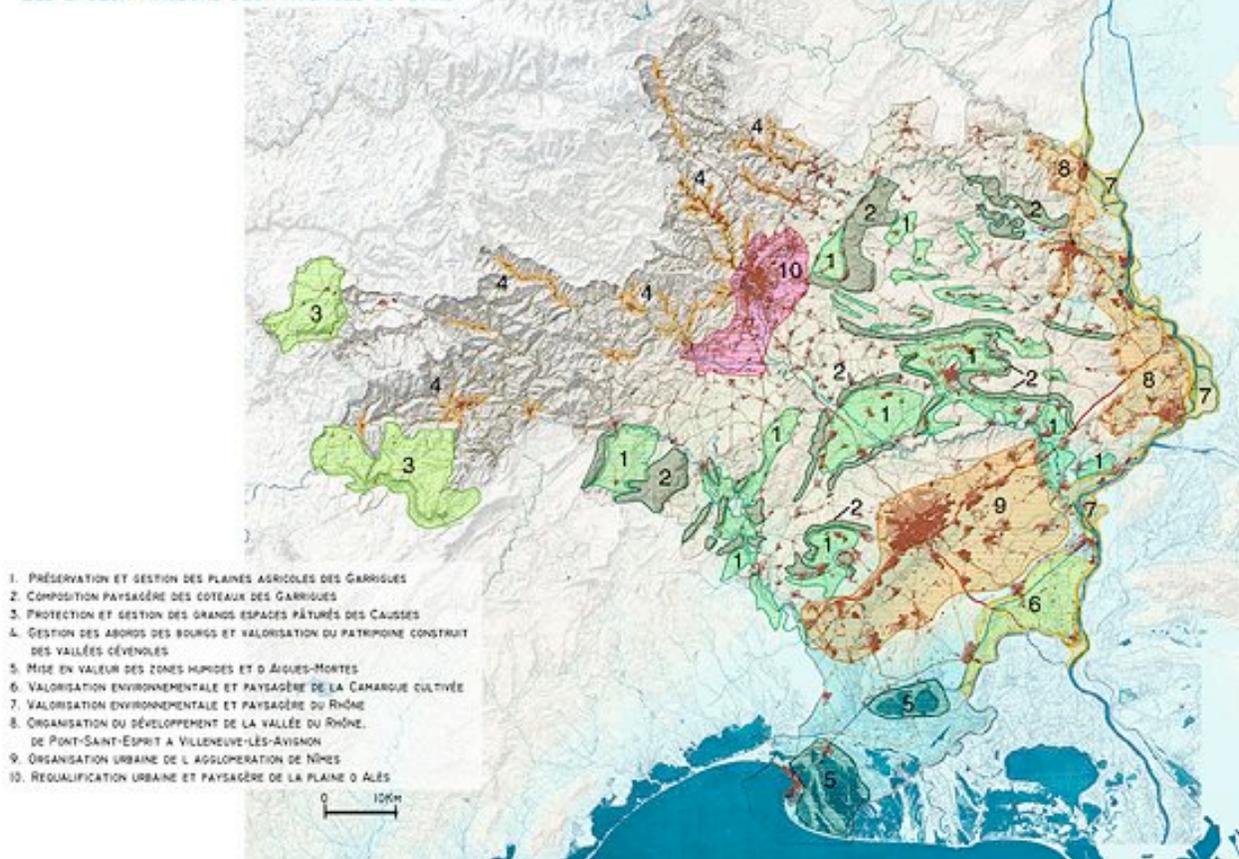
Au niveau départemental

Dix enjeux majeurs pour l'aménagement qualitatif du territoire

Dix enjeux majeurs pour l'aménagement qualitatif du territoire

- . 1. La préservation et la gestion des plaines agricoles des Garrigues
- 0. 2. La composition paysagère des coteaux des Garrigues
- 0. 3. La protection et la gestion des grands espaces ouverts pâturés des Causses
- 0. 4. La gestion des abords des bourgs et la valorisation du patrimoine construit dans les vallées Cévenoles
- . 5. La mise en valeur des zones humides et d'Aigues-Mortes
- 0. 6. La valorisation environnementale et paysagère de la Camargue cultivée
- 0. 7. La valorisation environnementale et paysagère du Rhône
- 0. 8. L'organisation du développement de la vallée du Rhône, de Pont Saint-Esprit à Villeneuve-lès-Avignon
- . 9. L'organisation urbaine de l'agglomération de Nîmes
- 0. 10. La requalification urbaine et paysagère de la plaine d'Alès

LES ENJEUX MAJEURS DES PAYSAGES DU GARD



1. La préservation et la gestion des plaines agricoles des Garrigues

Enjeux majeurs pour les Garrigues

Au cœur du département, les Garrigues bénéficient d'un patrimoine de paysage exceptionnel, lié :

- à la diversité et aux contrastes des ambiances entre les plaines riantes et fertiles et les plateaux secs de garrigue proprement dite, l'ensemble étant imbriqué de façon serrée, à des échelles qui rendent le paysage animé, surprenant et pittoresque ;

- au patrimoine bâti, et en particulier aux sites bâtis des villages qui ponctuent le paysage.

Cette richesse paysagère et patrimoniale rend attractif le pays des Garrigues pour le tourisme et l'établissement de résidences secondaires, voire principales pour la retraite, générant une forte pression foncière, accentuée par l'amélioration de la desserte à l'échelle nationale et européenne offerte par le TGV Méditerranée. Cette attractivité génère des réhabilitations et requalifications de patrimoine bâti de qualité et vivifie le tissu culturel du pays ; en revanche il pose des problèmes de disponibilité de foncier pour garantir la vie des villages et le logement ou relogement des habitants en place. C'est la crainte d'une « lubéronisation » dont parlent certains élus.

La pression d'urbanisation est également largement liée à la situation régionale des Garrigues, sous influence tout à la fois de l'axe rhodanien à l'est (Avignon surtout, mais aussi Bagnols et Pont-Saint-Esprit), de Nîmes au sud, d'Alès au nord et de Montpellier à l'ouest. Les commodités de desserte

rendent possibles les déplacements domicile-travail entre les Garrigues et les grands pôles urbains et de développement, accentuant cette poussée d'urbanisation. Cette fois c'est le risque de « **banlieu-isation** » des Garrigues qui est craint par certains.

Dans cette situation, les enjeux pour l'aménagement qualitatif du territoire portent sur la préservation et la gestion des plaines agricoles, développée ici, et sur la composition paysagère des coteaux (voir enjeu 2).

Enjeux pour les plaines des Garrigues

La richesse des pays des Garrigues vient aujourd'hui des plaines, riantes, fertiles et fraîches, qui sont sous la pression à la fois du passage des infrastructures et de l'urbanisation. Ce sont les plaines qui font des Garrigues un pays encore rural, animé, et c'est bien l'agriculture qui génère essentiellement les paysages valorisants et attirants pour les habitants comme pour les touristes ; c'est cette activité agricole et viticole qui permet de faire des Garrigues un monde bien individualisé, distinct des pôles urbanisés qui l'encadrent ; ce sont les plaines qui, par les cultures et le passage des eaux, garantissent les contrastes si valorisants avec les paysages secs des garrigues des plateaux ; ce sont les plaines qui ouvrent les vues sur les coteaux et sur les villages-sites qui les ponctuent ; et c'est par les plaines que l'on passe pour se déplacer. Or les commodités d'aménagement, d'équipement, d'urbanisation font des plaines des espaces beaucoup plus menacés que les plateaux de garrigues. Il n'y a guère que l'inondabilité des terrains qui aujourd'hui freine les appétits de transformation. Mais les surfaces restent modestes au regard des plaines dans leur ensemble, et cette seule contrainte ne saurait justifier l'organisation à venir des territoires. Protéger les plaines, c'est en fait protéger le cœur vital des pays des Garrigues.

Cadrement strict de l'urbanisation dans les plaines

L'urbanisation historique des plaines des Garrigues reste faible, les villages restant plus souvent accrochés sur les piémonts des coteaux. Quelques bourgs viticoles ponctuent néanmoins les plaines, comme Saint-Chartes par exemple dans la plaine du Gardon. Les plaines méritent d'être strictement protégées contre le mitage, ou urbanisation diffuse : - extensions d'urbanisation strictement en continuité avec l'urbanisation dense existante - confortement des centralités denses existantes - inconstructibilité des abords des routes pour éviter l'urbanisation linéaire - inconstructibilité stricte des espaces agricoles.

On rappellera que le département voisin des Bouches-du-Rhône a vu la plupart de ses belles plaines s'urbaniser de façon anarchique du fait d'une charte agricole trop laxiste en matière de constructibilité en espace agricole, et d'abords d'infrastructures non maîtrisés.

Maîtrise paysagère des infrastructures

Les plaines accueillent facilement les infrastructures. La maîtrise paysagère des infrastructures passe par les points suivants : - inconstructibilité des terrains aux abords des routes - limitation des gabarits et capacité des routes, notamment pour les voies de liaison des garrigues avec les pôles urbains et les grandes infrastructures : exemple Uzès/Nîmes, Uzès/Remoulins - A9, Uzès/ RN 106 Alès-Nîmes, Sommières/A9 Gallargues, ... - maîtrise paysagère des dispositions d'aménagement des routes : glissières, panneaux, bas-côtés, ronds-points, ... - préservation des vues et des accès aux villages-sites

Valorisation des productions agricoles et viticoles

Cernées par les pôles urbains attractifs que sont Nîmes, Avignon, Montpellier, et bénéficiant d'une forte attractivité touristique et résidentielle, les plaines des Garrigues peuvent développer des circuits économiques courts et à forte valeur ajoutée en matière de production agricole : appellations contrôlées, produits bio, ventes directes sur les marchés, alimentation des grandes surfaces des villes pour des produits très frais, ...

Valorisation des paysages agricoles et viticoles

La qualité paysagère des plaines est majeure pour les Garrigues. Les plaines sont les jardins des Garrigues et doivent à ce titre bénéficier d'une attention sans faille en matière de qualité. En particulier les structures paysagères doivent être préservées, créées ou recrées, en accompagnement des productions : arbres isolés, vergers de fruitiers, murs, murets, haies, restanques, petit patrimoine bâti, etc ;

Valorisation des bords de l'eau

Les récentes inondations catastrophiques vécues par le pays rappellent l'importance de la gestion des cours d'eau pour garantir la libre circulation des eaux. Le paysage de l'eau est par ailleurs le paysage valorisant par essence pour les Garrigues : ombre, fraîcheur, baignade, activités ludiques et sportives, passage des circulations douces, biodiversité. La mise en valeur ne doit plus concerner que les seules gorges (du Gardon ou de la Cèze), mais l'ensemble des linéaires des bords de l'eau, dans une trame progressivement constituée et mise en valeur.

2. La composition paysagère des coteaux des Garrigues

Enjeux pour les coteaux des Garrigues

Les paysages des coteaux, qui marquent la jonction des plaines cultivées avec les plateaux de garrigue, sont appelés à évoluer dans les prochaines années : - les villages qui s'y implantent le plus souvent se transforment, se réhabilitent, et accueillent des extensions qui les font grossir ; - la pression d'urbanisation est accentuée par l'inondabilité des terrains des fonds de plaines - la viticulture y trouve des terrains propices : drainants et bien exposés.

Très visibles lorsqu'on parcourt les Garrigues, puisqu'ils composent les horizons des plaines, sensibles d'un point de vue patrimonial à la fois pour le bâti, pour le paysage et pour l'environnement, les coteaux des garrigues cristallisent ainsi des enjeux forts pour l'aménagement qualitatif du territoire régional.

Sur ces espaces de coteaux, restreints, assez densément construits (les villages se succèdent à faible distance les uns des autres), très en vue et soumis à pressions d'évolution contradictoires, les seules logiques sectorielles ne sauront générer de paysage harmonieux. Leur préservation et leur valorisation passe par des projets de paysage qui articulent à la fois le bâti (existant et nouveau), les espaces agricoles et viticoles et les espaces de nature dans un équilibre à définir précisément et au cas par cas, sur la base des principes suivants :

- préservation des sites des villages : les logiques originelles d'implantation sont toujours précises et jamais neutres : elles sont à étudier et à prendre en compte systématiquement pour chaque village et chaque extension - protection d'espaces de respiration non bâtis entre les villages - protection des bords de routes donnant accès au village contre l'urbanisation : lutte contre l'urbanisation linéaire - inconstructibilité stricte des espaces agricoles et « naturels » : lutte contre le mitage (urbanisation diffuse de maisons individuelles) - préservation de la distance souvent existante entre le village et la route principale ; mise en scène du village dans le paysage de la plaine et du coteau - réhabilitation prioritaire du bâti déjà existant - confortement systématique des centralités historiques à l'occasion des extensions - réinvention d'un habitat dense et adapté aux modes de vie contemporains - maîtrise foncière publique pour une offre de logements aux habitants permanents - maîtrise qualitative des liaisons village/garrigue à l'occasion des extensions - prise en compte des structures paysagères existantes dans les opérations d'extension : végétation, restanques, murs de pierres sèches, etc - création de transitions végétales entre bâti nouveau et espaces agricole ou naturel - maîtrise paysagère des clôtures, encouragements et prescriptions pour les murs de pierres sèches - prise en compte des risques de ruissellement et d'érosion dans l'urbanisation et les espaces publics - prise en compte des risques incendie dans les opérations en garrigues ou en limite de garrigue.